

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 septembre 2015

DADUE PRÉVENTION DES RISQUES - (N° 3044)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 17

présenté par
Mme Le Dissez

ARTICLE 6 BIS

À l'alinéa 4, après le mot :

« procéder »,

insérer les mots :

« , sur le domaine public maritime, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.